



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Comptable taxateur d'études notariales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Comptable taxateur d'études notariales. 2011, Université de Limoges. hceres-02027603

**HAL Id: hceres-02027603**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027603v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes

## Licences Professionnelles – Vague B

### ACADÉMIE : LIMOGES

Établissement : Université de Limoges

Demande n° S3LP120002340

Dénomination nationale : Activités juridiques

Spécialité : Comptable-taxateur d'études notariales

## Présentation de la spécialité

L'objectif de la spécialité est de former des collaborateurs de notaire chargés, avec l'aide éventuelle de comptables, de la comptabilité générale de l'étude, de la taxation des actes et de l'accomplissement des formalités nécessaires à leur enregistrement, de la gestion du personnel. Les métiers visés sont : caissier d'études notariales, comptable-taxateur.

Cette formation, ouverte en 2005, est portée par la Faculté de droit et des sciences économiques. Elle s'inscrit avec le master « Droit notarial » dans la volonté de développer les études notariales au sein de l'université de Limoges. Elle constitue une poursuite d'études à des DUT de gestion, des BTS de comptabilité et BTS « Notariat » ou une sortie professionnalisante pour des étudiants issus de licence de Droit ou d'Administration économique et sociale. Il n'existe pas d'autre formation de type universitaire pour les comptables-taxateurs d'études notariales.

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	12
Taux de réussite	88 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	12 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	93 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	61 %
Pourcentage de diplômés en emploi	enquêtes internes (à 12 mois promotion 2009) 70 %
	enquêtes nationales (promotion 2007) 89 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette spécialité est une formation originale et très pointue qui correspond sans nul doute à un besoin national de la profession notariale. Elle a rapidement trouvé sa place et est bien ancrée dans le secteur professionnel concerné, mais ne semble pas trouver un tel écho parmi le public étudiant : la spécialité affiche effectivement un taux de pression faible, proche de deux ; ce qui ne lui permet pas de remplir ses capacités d'accueil. Les faibles effectifs peuvent être le fait d'une délocalisation de la spécialité sur le site de Brive-La-Gaillarde. Le public inscrit est issu essentiellement de DUT ou de BTS.

Le diplôme assure une employabilité immédiate de l'étudiant après sa formation. L'analyse de la première enquête nationale conclut à un temps médian d'accès au premier poste de deux mois et à un taux de diplômés en emploi très satisfaisant d'environ 89 %. Les diplômés sont majoritairement recrutés par des études de notaires. Malgré la crise conjoncturelle subie par ce secteur, les études notariales continuent à recruter des comptables-taxateurs. Cependant, une enquête sur la promotion 2009 montre une dérive vers les poursuites d'études avec une part atteignant 30 % des étudiants sortants. Il est vraiment dommage qu'avec des effectifs aussi faibles, il ne soit pas mené un suivi régulier des diplômés qui pourrait confirmer ou infirmer les tendances.

Cette formation repose sur une étroite collaboration, souvent conventionnée, avec les instances régionales et nationales du Notariat (Chambre interdépartementale des notaires, Conseil supérieur du notariat, Institut national de la formation notariale), qui se traduit par des soutiens logistiques et financiers, par l'accueil de stagiaires, par des participations de professionnels aux enseignements (à hauteur de 61 % du volume horaire global), aux jurys et à des commissions pédagogiques faisant office de conseil de perfectionnement.

La maquette pédagogique doit être revue sur quelques points pour être en conformité avec l'arrêté relatif aux licences professionnelles : le stage et le projet tuteuré doivent constituer chacun une unité d'enseignement. L'auto-évaluation a été menée de façon rigoureuse et a fait l'objet d'analyses et de remédiations.

- Points forts :
  - Etroite collaboration avec les instances régionales et nationales du notariat.
  - Forte implication professionnelle.
  - Formation originale et unique sur le plan national.
  
- Points faibles :
  - Faibles effectifs.
  - Poursuites d'études en augmentation.
  - Pas de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.
  - Suivi irrégulier des diplômés.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il faudrait renforcer les actions de communication sur le plan régional mais aussi sur le plan national, pour accroître l'attractivité de la spécialité.

Etant donné les excellentes relations que la formation entretient avec la profession, il paraît judicieux d'envisager l'ouverture de la licence professionnelle à l'alternance et à la formation continue. Cette alternative constitue un bon moyen de diminuer les poursuites d'études et peut accentuer l'insertion professionnelle, qu'il convient de suivre de façon rigoureuse et systématique.

Cette spécialité présente une grande dépendance à un seul métier. Il faudrait envisager l'élargissement de la formation à des postes de comptabilité chez les professionnels du droit comme avocats et huissiers.